



## TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction.....	3
Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés.....	4-5
État résumé de la situation financière .....	6
État résumé des résultats.....	7
État résumé de l'excédent (déficit) accumulé .....	8
Notes complémentaires aux états financiers résumés.....	9 à 27





## État résumé des résultats

Exercice clos le 30 juin 2018

	A	B	C	D	E	
	Budget 2018	Résultats réels 2018	Résultats réels 2017	Variation \$	Variation %	
<b>REVENUS</b>						
00010	Subvention de fonctionnement du MEES (page 50)	162 825 521	166 461 852,77	159 590 559,14	6 871 293,63	4%
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	1 369 169	1 401 363,22	1 705 379,47	-304 016,25	-18%
00040	Taxe scolaire (page 53)	41 297 024	41 654 661,07	38 649 748,20	3 004 912,87	8%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	1 649 560	1 442 990,00	1 695 283,10	-252 293,10	-15%
980	Ventes de biens et services (page 55)	14 845 439	16 245 126,15	15 616 573,60	628 552,55	4%
00060	Revenus divers (page 56)	2 990 704	3 836 077,73	3 676 304,81	159 772,92	4%
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	667 316	651 391,48	644 496,69	6 894,79	1%
<b>00000</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>225 644 733</b>	<b>231 693 462,42</b>	<b>221 578 345,01</b>	<b>10 115 117,41</b>	<b>5%</b>
<b>CHARGES</b>						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	110 438 400	113 113 820,20	108 617 943,29	4 495 876,91	4%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	52 254 632	54 892 448,00	52 042 956,18	2 849 491,82	5%
30000	Services d'appoint (page 83)	24 818 157	25 444 280,37	24 218 350,93	1 225 929,44	5%
50000	Activités administratives (page 84)	8 467 508	8 011 528,83	7 528 894,07	482 634,76	6%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	23 336 933	24 792 060,97	22 593 430,09	2 198 630,88	10%
70000	Activités connexes (page 86)	6 259 651	10 129 406,47	10 511 901,51	-382 495,04	-4%
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	69 452	231 446,13	342 035,81	-110 589,68	-32%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	247 138,80	-2 295,92	249 434,72	-10864%
<b>00100</b>	<b>Total des charges</b>	<b>225 644 733</b>	<b>236 862 129,77</b>	<b>225 853 215,96</b>	<b>11 008 913,81</b>	<b>5%</b>
<b>00200</b>	<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>	<b>-5 168 667,35</b>	<b>-4 274 870,95</b>	<b>-893 796,40</b>	<b>21%</b>

Les références des pages mentionnées ci-haut sont celles reliées aux états financiers complets présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le MEES.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers résumés.

## État résumé de l'excédent (déficit) accumulé

Exercice clos le 30 juin 2018

	A	B
	2018	2017
<b>00010</b> EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	<b>6 308 316,66</b>	<b>10 583 187,61</b>
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0,00	0,00
<b>00030</b> Solde redressé	<b>6 308 316,66</b>	<b>10 583 187,61</b>
00040 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-5 168 667,35	-4 274 870,95
<b>90000</b> EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<b>1 139 649,31</b>	<b>6 308 316,66</b>

Les références des pages mentionnées ci-haut sont celles reliées aux états financiers complets présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le MEES.  
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers résumés.

## 1. Présentation des états financiers résumés

---

Les états financiers résumés comprennent des informations financières historiques qui sont tirées des états financiers complets et qui sont moins détaillées que ces derniers. Ils comprennent les états financiers complets correspondants, à l'exception de l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette), de l'état des flux de trésorerie, de la note 1 « Statut et nature des activités », des tableaux complémentaires, du détail de certains postes, du détail de la subvention de fonctionnement, du détail des allocations d'investissement et des informations de gestion. D'ailleurs, certaines notes font référence à des pages des états financiers complets, présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Pour obtenir une copie de ces états financiers complets, la demande doit être faite à la direction de la Commission scolaire Chemin-du-Roy.

## 2. Principales méthodes comptables

---

### Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier à l'exception du fait que certains paiements de transfert affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles ne créant pas d'obligations répondant à la définition d'un passif ont été comptabilisés à titre de contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles plutôt qu'aux résultats, tel que mentionné dans la méthode comptable « Subventions et contributions reportées », et que la Commission scolaire n'a pas consolidé les états financiers d'un organisme sans but lucratif qu'elle contrôle (pour plus de détails voir la note 17).

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Commission scolaire, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), le passif au titre des sites contaminés et les passifs dans le cadre des éventualités. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

### **Actifs financiers**

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

#### Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

#### Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

---

### Passifs

#### Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

#### Régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

#### Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

#### Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

#### Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- La contamination dépasse la norme environnementale.
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés.
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.



## 2. Principales méthodes comptables (suite)

---

### Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la Commission scolaire sont employés normalement pour fournir des services futurs. Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers de la commission scolaire.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations et transformations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunications	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Contributions reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

#### Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

---

### Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

### Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

### Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus, qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement, sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

#### Subventions et contributions reportées

Les subventions du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires pour l'année scolaire. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MÉES a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MÉES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

#### Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1 juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application, sur 3 ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1 janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

---

### Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

### Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de l'exercice, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

### Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

## 3. Modifications comptables

---

### Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1 avril 2017, la Commission scolaire a mis en application les cinq nouvelles normes suivantes :

- SP 2200, *Information relative aux apparentés*
- SP 3210, *Actifs*
- SP 3320, *Actifs éventuels*
- SP 3380, *Droits contractuels*
- SP 3420, *Opérations interentités*

### 3. Modifications comptables (suite)

---

#### Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Cette nouveauté implique, en somme, les changements suivants :

- L'identification d'une relation d'apparentement : La relation d'apparentement a été élargie pour englober les principaux dirigeants de la Commission scolaire tels que le Directeur général, ses proches parents ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé de ces individus.
- L'information à fournir concernant les opérations entre apparentés : La norme exige la divulgation d'informations concernant les opérations entre apparentés en fonction des deux caractéristiques suivantes :
  - elles ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées ; et
  - elles ont (ou pourraient avoir dans le cas des opérations non comptabilisées) une incidence financière importante sur les états financiers.

L'information à fournir est notamment la nature de la relation avec la personne apparentée et les sommes en cause. Si des informations doivent être divulguées, elles ne seront pas nominatives, ce qui permettra d'éviter l'identification des parties en cause. Ces nouvelles modifications n'ont pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière de la Commission scolaire. Elle ne touche, le cas échéant, que les éléments de contrôle interne en lien avec le recensement des apparentés ainsi que l'information à fournir aux notes complémentaires au rapport financier.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprennent une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Commission scolaire. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. Subventions à recevoir	2018	2017
<b>Subventions de fonctionnement à recevoir</b>		
Les subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les autres subventions sont présentées à la page 21 du rapport financier complet alors que les subventions provenant du gouvernement du Canada sont présentées dans le compte « Transfert du gouvernement du Canada » à la page 23 du rapport financier complet.		
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	19 179 618 \$	13 968 275 \$
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Canada	42 927	-
	<b>19 227 612 \$</b>	<b>13 968 276 \$</b>

**Subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles**

Le détail des différentes subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles est présenté à la page 21 du rapport financier complet.

**5. Emprunts temporaires**

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier complet. Les acceptations bancaires et l'emprunt temporaire sont autorisés mensuellement par le MÉES. La marge de crédit autorisée est de 97 521 353 \$ (42 336 124 \$ au 30 juin 2017). L'emprunt temporaire porte intérêt au taux de 3,45 % (2,7 % au 30 juin 2017) et est garanti par le MÉES. Les acceptations bancaires, échéant le 3 juillet 2018 et le 5 juillet 2018, portent intérêt à des taux de 1,938 % et 1,940 % (1,136 à 1,245 % au 30 juin 2017) et sont garanties par le MÉES.

6. Crédoeurs et frais courus à payer	2018	2017
Salaires courus, déductions et charges sociales	16 426 589 \$	16 225 043 \$
Autres crédoeurs et frais courus - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	780 820	873 876
Autres crédoeurs et frais courus - autres que Ministères et organismes du gouvernement du Québec	8 126 370	6 801 472
Intérêts courus	1 305 701	1 143 268
	<b>26 639 480 \$</b>	<b>25 043 659 \$</b>

**7. Revenus reportés****Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles**

Le détail des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles est présenté à la page 32 du rapport financier complet.

**8. Provision pour avantages sociaux**

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1 juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

**9. Dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire**

	2018		2017
Emprunt de 8 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 52 347 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,35 %, échéant en août 2032 (surface synthétique CSAD)	6 253 154	\$	6 542 294
Emprunt de 15 850 000 \$, remboursable par versements mensuels de 95 368 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,35 %, échéant en août 2032 (aréna CSAD)	11 392 240		11 919 007
Emprunt de 1 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 10 716 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,84 %, échéant en novembre 2033 (projet CSAD)	1 310 474		1 361 870
	<b>18 955 868</b>	<b>\$</b>	<b>19 823 171</b>

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire au cours des prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2019	914 550	\$
2020	961 800	
2021	1 016 769	
2022	1 072 163	
2023	1 130 575	
2024 et suivants	<u>13 860 011</u>	
	<u>18 955 868</u>	\$

## Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2018

**10. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention**

	2018	2017
Billet de 22 891 000 \$, remboursable par cinq versements annuels de 1 173 000 \$ et un versement final de 17 026 000 \$ plus les intérêts au taux de 3,594 %, échéant en décembre 2017	-	\$ 17 026 000 \$
Billet de 20 693 000 \$, remboursable par quatre versements annuels de 885 000 \$ et un versement final de 17 153 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,114 %, échéant en juin 2018	-	17 153 000
Billet de 1 344 000 \$, remboursable par trois versements annuels de 448 000 \$ plus les intérêts au taux de 0,97 %, échéant en juin 2018	-	448 000
Billet de 1 485 000 \$, remboursable par trois versements annuels de 495 000 \$ plus les intérêts au taux de 1,06 %, échéant en juin 2019	495 000	990 000
Billet de 5 072 000 \$, remboursable par quatre versements annuels de 536 000 \$ et un versement final de 2 928 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,057 %, échéant en août 2019	3 464 000	4 000 000
Billet de 3 500 000 \$, remboursable par dix versements annuels de 456 679 \$ incluant le capital et les intérêts au taux de 5,09 %, échéant en juin 2020 (surface synthétique CSAD)	847 367	1 240 162
Billet de 1 407 000 \$, remboursable par trois versements annuels de 469 000 \$ plus les intérêts au taux de 1,148 %, échéant en juin 2020	938 000	1 407 000
Billet de 23 300 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 1 126 000 \$ et un versement final de 13 166 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,7812 %, échéant en septembre 2024	19 922 000	21 048 000
Billet de 16 500 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 660 000 \$ et un versement final de 10 560 000 \$ plus les intérêts au taux de 3,177 %, échéant en septembre 2024	14 520 000	15 180 000
Billet de 28 950 000 \$, remboursable par huit versements annuels de 3 039 000 \$ débutant en septembre 2017 et un versement final de 4 638 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,143 %, échéant en septembre 2025	25 911 000	28 950 000
Billet de 717 445 \$, remboursable par dix versements annuels de 82 887 \$ incluant le capital, les frais de gestion, les frais d'émission et les intérêts au taux de 2,589 %, échéant en décembre 2025	588 240	653 668
Billet de 947 494 \$, remboursable par dix versements annuels de 109 465 \$ incluant le capital, les frais de gestion, les frais d'émission et les intérêts au taux de 2,589 %, échéant en décembre 2025	776 858	863 267
Billet de 39 500 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 2 212 000 \$ débutant en septembre 2017 et un versement final de 19 592 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,369 %, échéant en septembre 2026	37 288 000	39 500 000
Billet de 7 705 000 \$, remboursable par dix versements annuels de 689 000 \$ et un versement final de 815 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,367 %, échéant en décembre 2026	6 327 000	7 016 000

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2018

**10. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (suite)**

	2018	2017
Billet de 27 884 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 1 654 000 \$ et un versement final de 12 998 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,905 %, échéant en septembre 2027	27 884 000 \$	-
Billet de 15 000 000 \$, remboursable par vingt-trois versements annuels de 600 000 \$ et un versement final de 1 200 000 \$ plus les intérêts au taux de 4,940 %, échéant en juin 2034	10 200 000	10 800 000
Billet de 16 390 000 \$, remboursable par dix-sept versements annuels de 890 000 \$ et un versement final de 1 260 000 \$ plus les intérêts au taux de 3,154 %, échéant en juin 2036	16 390 000	-
	<b>165 551 465</b>	<b>166 275 097</b>
Moins : coûts de transaction attribuables à l'émission d'un passif financier	(935 572)	(754 253)
	<b>164 615 893 \$</b>	<b>165 520 844 \$</b>

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2019	12 938 797	\$
2020	14 861 139	
2021	11 033 937	
2022	11 038 182	
2023	11 042 536	
2024 et suivants	104 636 874	
	<u>165 551 465</u>	\$

**11. Passif au titre des sites contaminés**

Aucun passif au titre des sites contaminés n'a été constaté pour trois sites dont il n'a pas été possible d'évaluer les coûts de réhabilitation étant donné que des analyses sont à venir afin d'évaluer s'il y a des passifs environnementaux. Par conséquent, la Commission scolaire n'est pas en mesure de déterminer quelles mesures seront prises et ainsi, ne peut estimer raisonnablement les montants qu'elle pourrait possiblement assumer.



**12. Immobilisations corporelles**

Le détail des immobilisations corporelles est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier complet.

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles pour 13 582 624 \$ (5 954 105 \$ au 30 juin 2017) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 13 471 627 \$ (5 799 871 \$ au 30 juin 2017) pour des bâtiments et 110 997 \$ (154 234 \$ au 30 juin 2017) pour des aménagements. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

Au 30 juin 2018, le poste « créditeurs et frais courus à payer » inclut un montant de 4 126 191 \$ (2 607 264 \$ au 30 juin 2017) lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie étant donné qu'il n'y a aucun effet sur la trésorerie.

**13. Flux de trésorerie**

	2018		2017
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à	5 631 945	\$	5 501 857
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à	457 719		397 305

**14. Obligations et droits contractuels****Obligations contractuelles (charges)**

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- a) Un montant de 16 913 013 \$ (10 062 185 \$ au 30 juin 2017) pour des contrats de construction, de rénovation d'école et d'aménagements de terrain à être réalisés en 2018-2019.
- b) Un montant de 9 250 316 \$ (6 301 383 \$ au 30 juin 2017) pour des contrats de service et d'approvisionnement, échéant du mois d'octobre 2018 à juin 2023 pour le gardiennage, l'entretien ménager, la collecte des ordures, l'utilisation et location des photocopieurs, le déneigement et autres. Les versements pour les cinq prochains exercices s'élèvent à :

2019	6 900 064 \$
2020	1 520 971 \$
2021	282 840 \$
2022	273 221 \$
2023	273 221 \$

- c) Un montant de 12 030 641 \$ (24 773 378 \$ au 30 juin 2017) pour des contrats de transport scolaire échéant en juin 2019.

- d) Un montant de 86 633 \$ pour des obligations découlant de certaines clauses de conventions collectives.

Les montants des obligations contractuelles présentés ci-dessus incluent la TPS non récupérée.

## 14. Obligations et droits contractuels (suite)

## Droits contractuels (revenus)

ÉCHÉANCIER	2019	2020	2021	2022	2023 et plus	Total
------------	------	------	------	------	--------------	-------

Droits contractuels avec des parties apparentées

Contrats de location-exploitation	288 917 \$	291 806 \$	294 725 \$	297 672 \$	3 006 484 \$	4 179 604 \$
-----------------------------------	------------	------------	------------	------------	--------------	--------------

Droits contractuels avec des parties non apparentées

Contrats de location-exploitation	1 034 914 \$	1 040 089 \$	1 045 289 \$	1 050 516 \$	10 557 682 \$	14 728 490 \$
-----------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

<b>Total</b>	<b>1 323 831 \$</b>	<b>1 331 895 \$</b>	<b>1 340 014 \$</b>	<b>1 348 188 \$</b>	<b>13 564 166 \$</b>	<b>18 908 094 \$</b>
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------	----------------------

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux droits contractuels indiqués dans le tableau ci-dessus. Les baux reliés à la location d'emplacements viennent à échéance en 2032.

## 15. Apparentés

La Commission scolaire est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumise à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Commission scolaire. Les principaux dirigeants de la Commission scolaire aux fins de l'établissement des états financiers audités sont la direction générale, les commissaires et les membres du comité de direction.

Aucune transaction relativement au chapitre SP 2200 n'a été conclue entre la Commission scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Aussi, la Commission scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier complet.

## 16. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2018.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit de la Commission scolaire sont principalement attribuables à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2018.

	2018		2017
Débiteurs			
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 419 049	\$	1 500 097
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	209 721		201 226
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	368 966		24 347
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	4 102 930		3 203 922
Sous-total	6 100 666		4 929 592
Provision pour créances douteuses	(3 397 100)		(3 510 976)
<b>Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses</b>	<b>2 703 566</b>	<b>\$</b>	<b>1 418 616</b>

## 16. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et charges courues à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue fréquemment l'analyse de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins hebdomadaires en fonction d'un montant maximal autorisé par le MÉES.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers de la Commission scolaire se détaillent comme suit :

2018	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	30 500 000 \$	- \$	- \$	- \$	30 500 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source	16 955 209	327 949	52 991	-	17 336 149
Dettes à long terme	13 853 347	27 873 645	24 283 456	118 496 885	184 507 333
Provision pour avantages sociaux					
Vacances	2 217 470	-	-	-	2 217 470
Heures supplémentaires accumulées	890	-	-	-	890
Autres congés sociaux	37 115	-	-	-	37 115
<b>Total</b>	<b>63 564 031 \$</b>	<b>28 201 594 \$</b>	<b>24 336 447 \$</b>	<b>118 496 885 \$</b>	<b>234 598 957 \$</b>

16. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

2017	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	9 664 124 \$	\$	\$	. \$	9 664 124 \$
Créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source	14 840 842	510 670	33 156	.	15 384 668
Emprunts à long terme	45 864 934	24 588 286	19 073 051	96 571 997	186 098 268
Provision pour avantages sociaux					
Vacances	2 114 470			.	2 114 470
Heures supplémentaires accumulées	993			.	993
Autres congés sociaux	47 077			.	47 077
<b>Total</b>	<b>72 532 440 \$</b>	<b>25 098 956 \$</b>	<b>19 106 207 \$</b>	<b>96 571 997 \$</b>	<b>213 309 600 \$</b>

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixes ou à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux variables, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixes sont les prêts et les emprunts à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers à taux fixes au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variables, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les dépenses de 305 000 \$ (96 641 \$ au 30 juin 2017).

## 17. Entité non consolidée

Le Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades (CMDE) est un organisme qui exploite le Complexe sportif Alphonse-Desjardins (CSAD) dont les immeubles appartiennent à la Commission scolaire. Selon un contrat d'entente, le CMDE est mandataire pour une partie des activités de la Commission scolaire. Des éléments ont donc été réattribués dans les livres de la Commission scolaire. De plus, certaines activités réalisées par le CMDE ne doivent pas être réattribuées à la Commission scolaire, du fait qu'elles font partie de ses propres activités. Un nouveau contrat de gestion signé le 9 juillet 2018 entrant en vigueur le 1 juillet 2018, prévoit les responsabilités de chacune des parties ainsi que des différents éléments de reddition de comptes.

Au 30 juin 2018, parmi les neuf sièges du conseil d'administration de cet organisme, la Commission scolaire est représentée par cinq personnes (incluant un siège vacant au 30 juin 2018). La Commission scolaire n'a pas consolidé les états financiers de l'organisme sans but lucratif. Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, cet organisme aurait dû être consolidé, du fait que la Commission scolaire a conservé le contrôle de celui-ci au cours de l'exercice.

Si le CMDE avait été consolidé, plusieurs éléments des états financiers de la Commission scolaire auraient été affectés. Les informations financières ci-dessous sont tirées des états financiers audités du CMDE pour l'exercice terminé le 30 juin 2018. Le CMDE applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Cependant, le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers audités du CMDE de l'exercice terminé le 30 juin 2018 comporte des réserves qui sont fondées sur le fait qu'au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2014, le CMDE a retraité ses états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2013, car il jugeait que divers revenus et apports avaient été comptabilisés alors que ceux-ci n'étaient pas reliés à ses opérations. Lors de ses audits, l'auditeur indépendant n'a pas été en mesure d'obtenir d'éléments probants suffisants et appropriés concernant ces revenus et apports, mais le CMDE croit qu'il doit rembourser ces revenus et apports et a décidé de les comptabiliser dans les créditeurs et charges à payer. Par conséquent, l'auditeur indépendant n'a pas pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux créditeurs et charges à payer ainsi qu'aux passifs nets d'un montant de 1 532 506 \$ aux 30 juin 2018 et 2017, ainsi qu'aux passifs nets aux 1 juillet 2017 et 2016. De plus, compte tenu des lacunes de contrôle interne de l'Organisme au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2017, il n'avait pas été possible d'auditer l'exhaustivité des revenus de restauration et certains revenus de location du CMDE de façon satisfaisante au cours de l'audit précédent. Par conséquent, l'auditeur indépendant a limité l'audit de ces revenus aux montants inscrits dans les comptes et n'a pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits comptabilisés et à l'insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice terminé le 30 juin 2017, de l'actif à court terme et des passifs nets au 30 juin 2017. En conséquence, il est impossible de déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés au passif à court terme et aux passifs nets présentés ci-dessous.

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU COMPLEXE MULTI-DISCIPLINAIRE LES ESTACADES  
AU 30 JUIN**

<b>ACTIF</b>	<b>2018</b>		<b>2017</b>	
Court terme	2 009 691	\$	1 180 506	\$
Long terme	670 674		689 756	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 680 365</b>	<b>\$</b>	<b>1 870 262</b>	<b>\$</b>
<b>PASSIF</b>				
Court terme	6 482 526	\$	5 387 076	\$
Long terme	221 543		304 859	
Passifs nets	(4 023 704)		(3 821 673)	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 680 365</b>	<b>\$</b>	<b>1 870 262</b>	<b>\$</b>

17. Entité non consolidée (suite)

ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPLEXE MULTI-DISCIPLINAIRE LES ESTACADES

Exercice terminé le 30 juin

	2017-2018			2016-2017		
	CMDE	CS	TOTAL	CMDE	CS	TOTAL
<b>PRODUITS NETS DES PAVILLONS</b>						
DEK HOCKEY INTÉRIEUR	(64 367)	36 936	(27 431)	(128 841)	(7 450)	(136 291) \$
CENTRE D'AFFAIRES	(154 655)	3 409	(151 246)	(149 920)	9 755	(140 165)
GLACE OLYMPIQUE	(7 769)	89 997	82 228	(30 013)	56 328	26 315
GLACE BLEU, BLANC, BOUGE	11 110	-	11 110	-	-	-
ARÉNA JGT	89 208	-	89 208	79 002	-	79 002
SURFACE SYNTHÉTIQUE INTÉRIEURE	22 589	150 012	172 601	21 915	161 953	183 868
DEK HOCKEY EXTÉRIEUR	226 237	-	226 237	118 879	-	118 879
SURFACE SYNTHÉTIQUE EXTÉRIEURE	66 520	-	66 520	94 741	-	94 741
ENTRAÎNEMENT PERSONNEL	-	12 215	12 215	-	14 428	14 428
ÉVÉNEMENTS	34 340	50 209	84 549	27 644	65 675	93 319
SERVICE DE GARDE	36 245	-	36 245	26 666	-	26 666
CAMP DE JOUR	-	26 394	26 394	-	11 581	11 581
TENNIS TERRE-BATTUE	4 419	-	4 419	4 988	-	4 988
GESTION AUTRES ORGANISMES	15 196	-	15 196	11 754	-	11 754
CONCESSIONS	91 736	-	91 736	54 757	-	54 757
<b>TOTAL DES PRODUITS NETS</b>	<b>370 809</b>	<b>369 172</b>	<b>739 981</b>	<b>131 572</b>	<b>312 270</b>	<b>443 842</b> \$
<b>AUTRES REVENUS</b>						
SUBVENTIONS PARTENAIRES	-	62 500	62 500	-	60 000	60 000 \$
UTILISATION ET LOCATION D'ÉQUIPEMENTS	61 275	-	61 275	80 297	-	80 297
<b>TOTAL DES AUTRES REVENUS</b>	<b>61 275</b>	<b>62 500</b>	<b>123 775</b>	<b>80 297</b>	<b>60 000</b>	<b>140 297</b> \$
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>						
DÉPENSES ADMINISTRATIVES	(631 213)	-	(631 213)	(649 846)	-	(649 846) \$
CONTRIBUTION À LA FONDATION	120 000	-	120 000	(40 000)	-	(40 000)
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(511 213)</b>	<b>-</b>	<b>(511 213)</b>	<b>(689 846)</b>	<b>-</b>	<b>(689 846)</b> \$
<b>AMORTISSEMENTS</b>						
IMMOBILISATIONS	(118 732)	-	(118 732)	(108 829)	-	(108 829) \$
ACTIFS INCORPORELS	(4 170)	-	(4 170)	(4 181)	-	(4 181)
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>(122 902)</b>	<b>-</b>	<b>(122 902)</b>	<b>(113 010)</b>	<b>-</b>	<b>(113 010)</b> \$
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(202 031)</b>	<b>431 672</b>	<b>229 641</b>	<b>(590 987)</b>	<b>372 270</b>	<b>(218 717)</b> \$

Les résultats de la colonne « CS »(Commission scolaire) sont déjà inclus dans les présents états financiers de la Commission scolaire.

## 17. Entité non consolidée (suite)

À la fin de l'exercice, les montants à recevoir et à payer de cet organisme sont les suivants :

	2018		2017	
<b>Débiteurs</b>				
Autres ventes de biens et services	4 110 422	\$	2 781 801	\$
<b>Créditeurs et frais courus à payer</b>	1 173 186	\$	325 189	\$

Le tableau qui suit présente les opérations conclues par la Commission scolaire avec cet organisme au cours de l'exercice :

	2018		2017	
<b>Revenus</b>				
Ventes de biens et services	14 241	\$	14 386	\$
Revenus divers	528 357		496 038	
<b>Total revenus</b>	542 598	\$	510 424	\$
<b>Dépenses</b>				
Activités d'enseignement et de formation	6 449	\$	7 267	\$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	157 022		162 343	
Services d'appoint	8 049		5 878	
Activités administratives	7 500		-	
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	79 426		80 297	
Activités connexes	308 094		305 345	
<b>Total dépenses</b>	566 540	\$	561 130	\$

Les opérations présentées ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et accepté par les apparentés.

Les dépenses n'incluent pas les taxes non récupérables pour fin de présentation.



## 18. Éventualités

---

- a) Plusieurs immeubles résidentiels et commerciaux de la région de Trois-Rivières sont touchés par la présence de pyrrhotite dans le béton. Cette substance peut provoquer le soulèvement et la fissuration de la dalle de l'immeuble, problématique retrouvée principalement du côté résidentiel et qui touche les immobilisations de la Commission scolaire utilisées par le CSAD. Des études et analyses périodiques sont entreprises afin de surveiller la situation et actuellement rien ne laisse entrevoir de détériorations importantes aux immeubles de la Commission scolaire. La valeur comptable nette des immobilisations utilisées par le CSAD est de 23 115 855 \$ en date du 30 juin 2018 (24 057 390 \$ en date du 30 juin 2017). La Commission scolaire ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Commission scolaire.
- b) La Commission scolaire a mandaté une firme pour faire la caractérisation des matériaux pouvant contenir de l'amiante dans ses bâtiments, ainsi que les mesures à prendre pour régler la situation. La Commission scolaire n'est pas en mesure de déterminer quelles mesures seront prises et ainsi, ne peut estimer raisonnablement les montants possiblement en cause.
- c) Le 3 octobre 2016, la Commission scolaire a reçu une demande introductive d'instance en dommages conjointement avec le Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades et d'autres parties. Le montant réclamé est de 2 300 000 \$. Cette requête fait suite à une demande introductive d'instance datée du 1 avril 2016 entamée conjointement par la Commission scolaire et le Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades et ce, pour un montant de 5 622 966 \$ contre diverses parties.

Le 27 février 2017, la Commission scolaire a reçu une demande introductive d'instance pour préjudices conjointement avec le Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades et une autre partie. Le montant réclamé est de 1 100 000 \$.

Le 30 mars 2017, la Commission scolaire a reçu une demande introductive d'instance pour préjudices conjointement avec le Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades et deux autres parties. Le montant réclamé est de 765 000 \$.

La direction n'est pas en mesure, à la date des états financiers, d'évaluer l'issue de cette poursuite ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.